

Parentthèses

Journal d'information du Syndicat mixte du Pays de Bièvre-Valloire
www.bievre-valloire.fr

sommaire

DOSSIER

INITIATIVE BIÈVRE-VALLOIRE

Un réseau d'experts au service de l'économie du territoire _ page 2-3

GROUPEMENT « MESSAGE »

Un nouvel outil au service de l'emploi _____ page 4

FORUM DES MÉTIERS

Tout savoir pour définir son orientation après le collège ou le lycée _____ page 4

FAVORISER UNE NOUVELLE ÉCONOMIE

Comment Le Syndicat Mixte aide les projets basés sur l'économie sociale et solidaire _____ page 5

TERRITOIRE DURABLE

Un Contrat multipartenarial pour la biodiversité _____ page 6

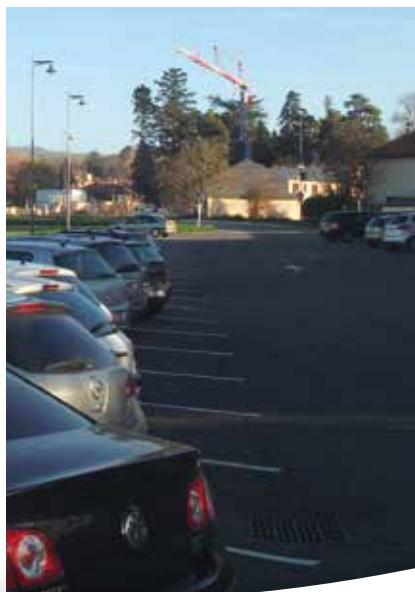
ET AUSSI

- Découvrez la spiruline _ page 6
- « Sur les pas de Jongkind » : combinez balades et peinture _____ page 7
- Bièvre-Valloire Économique & Sociale : un conseil de développement au service des élus et des habitants _____ page 8

UTILISER LA VOITURE AUTREMENT

Profiter d'un véhicule sans prendre en charge les frais liés à son entretien et l'assurance, c'est désormais possible !

À l'initiative du Département de l'Isère, un service d'autopartage est expérimenté sur Le Pays de Bièvre-Valloire, plus précisément sur Beaurepaire, La Côte Saint-André, Renage et Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs. Baptisé « Autop' », ce service de location de véhicules entre particuliers met en relation des propriétaires utilisant peu leur véhicule avec les personnes qui ont besoin d'une voiture pour des déplacements courts ou occasionnels. L'autopartage, c'est donc gagnant-gagnant. Pour le loueur, qui allège sa facture d'entretien et d'assurance grâce à la participation financière qu'il perçoit. Et pour l'utilisateur, qui ne paye que ce qu'il consomme, avec des tarifs calculés à l'heure ou au kilomètre. Sans compter le confort et le gain de temps à ne plus devoir s'occuper de faire le plein !



« AUTOP' », COMMENT ÇA MARCHE ?

Pour mettre son véhicule en location, celui-ci doit avoir moins de 8 ans et disposer d'un contrôle technique à jour. Pour rejoindre « Autop' », un dossier en ligne est à remplir sur internet, suivi d'un entretien téléphonique pour s'assurer de la bonne compréhension du service. Les heureux loueurs bénéficient alors d'un boîtier, installé gratuitement, qui calculera automatiquement le kilométrage et la durée de location. Simple d'utilisation, « Autop' » bénéficie également d'un dispositif sécurisé avec une assurance spécifique, tous risques, garantissant à 100 % le bonus du propriétaire et couvrant toute la période de location. Lorsqu'un conducteur est intéressé, le loueur reçoit une alerte sur son téléphone ou par mail, qu'il peut accepter ou décliner. Quand on sait qu'une voiture coûte en moyenne 5 000 € par an et reste stationnée 95 % du temps, l'autopartage est peut-être la solution pour rentabiliser son achat tout en dépannant une autre personne.

L'AUTOPARTAGE VOUS INTÉRESSE ?

Vous souhaitez partager ou louer occasionnellement un véhicule ?
Rendez-vous sur www.autop-bievre.fr
ou envoyez un mail à contact@autop-bievre.fr.



Autop'

Location de voitures
entre particuliers en Bièvre-Valloire

INITIATIVE BIÈVRE-VALLOIRE,

Œuvrant pour l'activité économique du territoire depuis 16 ans, l'association Initiative Bièvre-Valloire entend poursuivre ses efforts pour l'emploi local.

AU SERVICE DE L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE...

Initiative France est le 1^{er} réseau associatif de financement des créateurs d'entreprise. Parmi ses 230 plateformes, Initiative Bièvre-Valloire soutient depuis 16 ans les entrepreneurs du territoire dans leurs démarches. Il s'agit d'accompagner toute personne qui crée, reprend ou développe une entreprise dans ses 5 premières années et qui exerce à temps plein cette activité. Initiative Bièvre-Valloire met au profit des porteurs de projet un réseau d'entrepreneurs locaux et expérimentés à même d'analyser la viabilité du projet et d'assurer un suivi de l'activité et de la rentabilité de l'entreprise. Des ateliers, conférences, visites d'entreprises, soirées et petits-déjeuners sont ainsi organisés tout au long de l'année pour favoriser les moments d'échanges et le partage d'expérience, via le Club des Entrepreneurs.

UN BILAN HONORABLE

L'association propose des solutions de financement via l'octroi de prêts d'honneur sans intérêts ni garantie au départ du projet et lors de la période délicate du développement. Depuis 16 ans, 430 entreprises ont bénéficié d'un prêt d'honneur moyen de 7 000 € pour environ 750 emplois locaux créés. Parce que le monde de l'entreprise et de l'emploi évolue sans cesse, Initiative Bièvre-Valloire souhaite continuer à innover pour développer l'activité économique locale.

www.initiative-bievre-valloire.fr



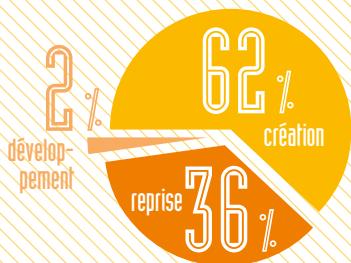
Zoom sur

LE PARRAINAGE

Afin de renforcer les chances de succès du projet porté par un créateur, Initiative Bièvre-Valloire met également à disposition le savoir-faire et le professionnalisme d'un chef d'entreprise expérimenté ou d'un cadre de direction. Bénévole, ce parrain a pour objectif d'amener ce nouvel entrepreneur à devenir et agir en chef d'entreprise. Lors de rendez-vous réguliers, il l'écoute, délivre des conseils et l'aide à se poser les bonnes questions et à trouver lui-même les réponses. Parrainer un entrepreneur, c'est aussi se lancer dans une aventure humaine enrichissante, avec la possibilité d'acquérir de nouvelles compétences pédagogiques, méthodologiques et relationnelles, et d'intégrer un réseau d'hommes et femmes qui partagent une même culture en faveur de l'entreprise.

De gauche à droite : Pauline Mortier, gérante du commerce « Fleur de Pau », sa marraine, Valérie Le Poulard, Daniel Gaillard, Géraldine Meunier et Vincent Bureau de Initiative Bièvre-Valloire.

un accompagnement
à 100 %



 750

emplois créés
ou maintenus



90%
de pérennité
à 3 ans

22 parrains
à l'IBV

34 entreprises
parrainées
en 2015



ASSO ACTIVE



25 M€
injectés sur le territoire
depuis 1999*

472 prêts
d'honneur
attribués

6 800 €
montant moyen
du prêt d'honneur

26%

d'entreprises
parrainées

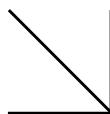


LES ENTREPRENEURS À L'HONNEUR !

« Entrepreneurs ! Quels sont vos rêves et valeurs ? Marquez vos différences en affirmant votre ADN ». C'était le thème choisi lors de la 4^e soirée annuelle des entrepreneurs organisée par Initiative Bièvre-Valloire en décembre dernier. 60 chefs d'entreprise se sont ainsi retrouvés à Viriville pour suivre une conférence sur l'éthique entrepreneuriale. La soirée s'est poursuivie par un Speed Business Meeting® entre les entrepreneurs en vue de renforcer leur réseau. L'occasion de présenter de manière concise son activité et, pourquoi pas, d'échanger sa carte de visite !



* prêts d'honneur + prêts bancaires + apports personnels



Rencontres



Annie MÉHARY, Gérante du magasin Biomonde à Renage

« J'ai intégré le réseau Initiative Bièvre-Valloire en 2015 pour concrétiser un projet que j'avais en tête depuis 5 ans. En juin dernier, j'ai eu une série d'entretiens avec des bénévoles de l'association qui m'ont aidée à synthétiser mon business plan afin de défendre au mieux mon projet devant le comité d'agrément qui m'a accordé sa confiance. J'ai donc obtenu un prêt d'honneur à hauteur de 15 000 €, ce qui m'a permis de constituer mon premier stock de produits bio & locaux en vue de l'ouverture de mon commerce de proximité en janvier. Je dispose aujourd'hui d'un parrain, membre d'IBV, qui m'accompagne dans ma nouvelle vie d'entrepreneur : il m'a par exemple aidée à choisir l'agence de communication qui supervise la promotion de mon activité ».

x



Alain FOUILLAND, Dirigeant de Ginkgo Paysage à Penol

« J'ai souhaité reprendre la SARL Bièvre Paysage en 2006. Cette entreprise était viable mais je voulais agrandir son effectif pour pouvoir remporter des contrats sur la région grenobloise. Avec un prêt de 10 000 €, j'ai renforcé ma trésorerie et consolidé mon activité. Notre chiffre d'affaires a augmenté en continu les 5 années suivantes, avant de se stabiliser à cause de la crise. Je suis aujourd'hui bénévole de l'association et membre du comité d'agrément qui accorde les prêts d'honneur. Le réseau Initiative Bièvre-Valloire, c'est aussi un état d'esprit : après avoir été accompagné, c'est normal d'apporter de l'aide à son tour ».

UN « MESSAGE » POUR L'EMPLOI

Dispositif performant et novateur, le groupement d'employeurs MESSAGE souhaite devenir un outil de création d'emplois et de lutte contre la précarité sur le territoire. Rencontre avec Isabelle Micaud, sa présidente.



Isabelle MICAUD présidente (à droite) et Nathalie DESCOMBES coordinatrice

TOUT D'ABORD, QU'EST-CE QU'UN GROUPEMENT D'EMPLOYEURS ?

Il s'agit d'une structure qui réunit plusieurs établissements (entreprises, collectivités, associations...) qui souhaitent adapter la gestion de leurs ressources humaines à la variation de leurs activités. MESSAGE a pour objectif de recruter des salariés et les mettre à disposition de ses établissements-adhérents selon leurs besoins.

POURQUOI AVOIR CRÉÉ CE GROUPEMENT D'EMPLOYEURS ?

L'idée de départ était de créer un outil pour garder les compétences dans le domaine du médico-social sur le territoire. Certains établissements ont des carences d'activités faute de personnel, et certaines personnes cherchent un emploi ou la possibilité de compléter un temps partiel. Le travail de MESSAGE est de les rassembler. Ce groupement permet donc de maintenir l'activité des entreprises et favorise l'emploi et la stabilité des salariés.

L'AVENTURE VIENT JUSTE DE COMMENCER MAIS EXISTE-T-IL DÉJÀ DES CAS CONCRETS D'AIDE APPORTÉE ?

Nous avons en effet permis à un psychologue en CDI d'atteindre un temps de travail de 95 %

en le rapprochant d'un deuxième établissement qui avait besoin de lui à temps partiel. De même, nous avons mis à disposition de deux structures un jeune AMP (Aide Médico-Psychologique) qui voulait découvrir le métier. Nous lui avons donc également proposé une formation qui débute en mars 2016. Dans les deux cas, MESSAGE devient l'employeur et il n'y a qu'un seul contrat de travail. C'est donc aussi plus facile dans la gestion administrative des dossiers.

QUELLES PERSPECTIVES POUR 2016 ?

Nous avons déjà 5 adhérents alors que l'inauguration officielle du groupement aura lieu au printemps 2016. Nous espérons passer à la vitesse supérieure via la mise en place de partenariats avec les organismes qui financent la formation ou des structures comme Pôle Emploi. De même, nous souhaitons démarrer des contrats de professionnalisation.

GroupeMENT MESSAGE

54, route de Brégins
38590 Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs
asso.message38@gmail.com
04 76 55 13 22
Soutenu par l'État, la Région,
le Département, et le Syndicat Mixte
du Pays de Bièvre-Valloire.



LE SYNDICAT MIXTE SE MOBILISE POUR LES JEUNES

Jeudi 31 mars, le Pays de Bièvre-Valloire et ses partenaires organisent la 5^e édition du Forum des métiers. Objectif : accueillir 1300 élèves et les amener à se poser les bonnes questions sur leur orientation.

Chaque année, c'est un succès. Et pour cause, le Forum des métiers rassemble plus de 80 professionnels issus de secteurs d'activités divers (industrie, nouvelles technologies, métiers de l'administration...). L'occasion pour les collégiens et lycéens du territoire de rencontrer ces professionnels qui parlent concrètement de leur métier, mais aussi de découvrir de nouveaux secteurs générateurs d'emplois. Qu'il s'agisse de conforter son choix ou au contraire de découvrir de nouvelles opportunités d'orientation, le Forum des métiers est un rendez-vous à ne pas manquer ! 14 cars seront affrétés pour acheminer les élèves à la salle Jean-Boyer (La Côte Saint-André).

34 STANDS POUR FAIRE SON CHOIX

Le Forum des métiers vient donc en complément du travail fourni tout au long de l'année par les conseillers d'orientation des établissements scolaires. Pour optimiser au maximum cet événement, les élèves préparent d'ailleurs leurs questions en amont avec l'aide des équipes éducatives. Lors de leur retour en classe, un temps d'échanges est aussi organisé pour qu'ils affinent leurs projets d'orientation ou évoquent les métiers intéressants qu'ils ont découverts. Si les collégiens et lycéens constituent le cœur de cible, les 34 stands proposés cette année accueilleront également des adultes conviés par Pôle Emploi ou la Mission locale et concernés par ces problématiques d'orientation.



Contact
m.bourdodot@bievre-valloire.fr



www.mondial-metiers.com
www.onisep.fr
www.ac-grenoble.fr

COMBINER ENGAGEMENT SOCIAL ET INITIATIVE ÉCONOMIQUE



Le Pays de Bièvre-Valloire a participé, aux côtés du Département de l'Isère, à la 4^e édition d'un appel à projets dédié à l'économie sociale et solidaire.

Mais d'abord, qu'est-ce que l'économie sociale et solidaire (ESS) ? Ce sont les coopératives, associations ou mutuelles qui cherchent à concilier solidarité, performance économique et utilité sociale. Elles posent ainsi comme base la priorité de l'utilité collective sur l'enrichissement personnel (chaque bénéfice est réinvesti dans le projet), et un mode de gestion démocratique (1 personne = 1 voix). L'appel à projets s'intitule « émergence d'activités innovantes et consolidation de la performance économique ». En 2015, 3 projets ont été retenus : la Ressourcerie, le Potager solidaire et Le Tacot.

LA RESSOURCERIE DE BIÈVRE-VALLOIRE

Elle récupère les objets dont vous voulez vous séparer pour les valoriser et les revendre à petits prix. L'aide de l'appel à projets va permettre à la Ressourcerie de développer une nouvelle activité de collecte de papiers et cartons de bureau. Cette activité présente deux intérêts. D'une part environnemental, car l'ensemble des papiers et cartons sont acheminés vers une filière de valorisation. Et d'autre part social, puisque le tri sélectif opéré permet d'embaucher 4 fois plus que l'incinération ou l'enfouissement. L'aide financière permettra d'acheter du matériel performant pour développer cette activité.

LE POTAGER SOLIDAIRE

Situé à Beaurepaire, le Potager solidaire propose des produits frais et de qualité en favorisant les circuits courts et le partenariat avec les producteurs locaux. Son épicerie est ouverte à tous afin de favoriser le lien social. Lorsqu'ils ne sont pas cultivés par les adhérents au jardin collectif, les produits viennent uniquement des producteurs environnants. Grâce à l'aide perçue par l'appel à projets, le Potager solidaire a agrandi son espace de vente et développé sa production.



Magasin de vente La Ressourcerie, St-Pierre de Bressieux



Fabien AVIGNON,
Directeur de l'association Le Tacot Bièvre-Valloire Mobilité

POUVEZ-VOUS NOUS DIRE CE QUE PROPOSE LE TACOT ? Le Tacot, c'est tout d'abord un lieu d'information dédié au réseau Transisère. Ensuite, nous proposons deux services : le transport à la demande, avec un véhicule de 8 places qui circule en complémentarité du réseau Transisère, et la location de cyclomoteurs et de vélos.

EN QUOI LE PROJET TACOT S'INSCRIT-IL DANS UNE LOGIQUE D'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ? L'association Tacot a pour but de faciliter l'accès à l'insertion sociale et/ou professionnelle ainsi que le maintien en emploi des personnes rencontrant des difficultés de transport sur le territoire. Pour bénéficier de nos services, les usagers doivent nous fournir une prescription d'un partenaire social comme Pôle Emploi ou encore la Mission locale.

À QUOI VOUS A SERVI L'AIDE OBTENUE DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS ESS ? Dès le 1^{er} trimestre 2016, nous allons pouvoir proposer à la location des vélos à assistance électrique et ainsi développer l'usage des modes de transport non polluants. Aujourd'hui, une réflexion est également entamée sur le développement de nouveaux services.

PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ DU TERRITOIRE

Avec la mise en place du Contrat vert et bleu, le Pays de Bièvre-Valloire se dote d'un plan d'action efficace au service des espaces agricoles, forestiers et aquatiques du territoire.

Établi sur 5 ans (janvier 2016 - décembre 2020), le Contrat vert et bleu mobilise deux millions d'euros de financements régionaux auxquels s'ajoutent des financements européens. Il s'inscrit dans la continuité du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes

porté par le Pays de Bièvre-Valloire et la Région, et détaille 54 actions dédiées à la protection de la biodiversité. Il s'agit d'un programme d'envergure mobilisant près d'une vingtaine d'acteurs dans la conduite du projet (Département, intercommunalités, communes, Chambre d'Agriculture, fédérations de pêche et de chasse, associations environnementales, syndicats hydrauliques...).

VALORISER L'ENVIRONNEMENT

Les travaux consistent à protéger et entretenir des « trames vertes et bleues », c'est-à-dire

des continuités d'espaces naturels/forestiers et aquatiques. Il s'agit aussi de restaurer des réservoirs de biodiversité par la plantation de haies et la création de prairies fleuries. Pour la libre circulation des espèces, le Contrat prévoit également la réduction des obstacles aquatiques et terrestres liés aux infrastructures de transport. Enfin, un des enjeux du programme est d'accompagner les exploitants agricoles à systématiser le recours aux pratiques agro-écologiques, en lien avec les actions portées par la Chambre d'Agriculture de l'Isère.



2 investis par la Région
2 000 000 €

UNE ALGUE PAS COMME LES AUTRES



À Moissieu-sur-Dolon, la famille Genève cultive une algue verte qui a le vent en poupe auprès des consommateurs : la spiruline. Découverte.

Elle est microscopique mais contient tous les minéraux et vitamines (excepté la vitamine C). En 2012, Régis Genève décide de se reconvertir dans l'exploitation de la spiruline, une algue verte longtemps inconnue alors qu'elle est considérée comme un des meilleurs produits santé. Sa première année, il la consacre à

consolider son outil de production, une serre de 1050 m² qui abrite 4 bassins. L'effet serre permet de faire monter la température de l'eau, ce qui est indispensable pour le développement de la spiruline. Lors de la récolte, une partie de l'eau des bassins est filtrée pour permettre l'extraction de l'algue, qui est ensuite pressée puis séchée à l'abri de la lumière pour ne pas perdre ses propriétés vertueuses !

UN RYTHME PROMETTEUR

La saison de récolte débute vers la mi-mars et se termine en octobre, avec 1 à 4 collectes par semaine suivant la période. Malgré des conditions qui n'étaient pas encore optimales (seuls 2 bassins sur 4 étaient actifs), 185 kg de spiruline ont été produits et commercialisés en 2013. L'année d'après, avec 3 bassins actifs, Régis a produit 600 kg d'algue, soit plus que les objectifs fixés sur les 4 bassins !

SPIRULINE DU DAUPHINÉ
EARL de Layat
196, chemin de Layat
38270 Moissieu-sur-Dolon
www.spiruline-du-dauphine.fr
06 21 08 50 39
earldelayat@orange.fr

3 questions à Régis GENÈVE co-gérant de l'EARL de Layat

QUI ACHÈTE LA SPIRULINE ? Absolument tout le monde, petits et grands ! Elle est réputée pour combler les carences alimentaires, stimuler le métabolisme et améliorer les défenses immunitaires. La spiruline est aussi conseillée pour les sportifs, les femmes enceintes, les enfants en bas âge, les personnes âgées et les personnes traversant une période de fatigue.

COMMENT LA COMMERCIALISEZ-VOUS ? C'est 100% de la vente directe. Soit en nous rendant visite sur l'exploitation lors des horaires d'ouverture, soit par internet ou par téléphone. Notre activité devenant chaque année plus importante, nous nous sommes fixés comme objectifs de participer à davantage de foires et marchés, et de développer la vente via des points de ventes collectifs.

SUITE AUX DEUX PREMIÈRES ANNÉES PLUTÔT FRUCTUEUSES, QUELLES ÉVOLUTIONS ONT ÉTÉ MENÉES EN 2015 ? L'installation de Clotilde et la mise en route du 4^e bassin nous ont permis une production de 800 kg, ce qui a donc nécessité quelques aménagements. Grâce aux aides reçues dans le cadre du Contrat de Développement Rhône-Alpes porté par le Pays de Bièvre-Valloire, nous avons créé un local de transformation de la spiruline et aménagé un espace de 40 m² dédié à l'accueil du public.

UNE PALETTE DE PAYSAGES À (RE)DÉCOUVRIR

Aménagé en 2009, le circuit « Dans les pas de Jongkind » vous propose d'arpenter la vallée de la Bourbre et la plaine de la Bièvre à travers l'œuvre du peintre hollandais.

Précurseur du courant impressionniste, Johan Barthold Jongkind a laissé une empreinte indélébile sur le territoire. Ses aquarelles ont su restituer l'immensité et la spécificité de ces paysages qu'il n'a cessé d'admirer dès son arrivée, en 1873, jusqu'à sa mort. Adopté par les paysans de La Côte Saint-André, et aussi par les enfants qui l'appelaient le « père Jonquille », Jongkind a passé les derniers jours de sa vie à rendre hommage, par ses œuvres, au territoire qui l'avait accueilli. Avec ce circuit, aménagé par le Pays de Bièvre-Valloire et les Communautés de communes, il s'agit de faire découvrir au public des sites patrimoniaux et des points de vue remarquables de la vallée de la Bourbre et de la plaine de la Bièvre à travers les tableaux du peintre hollandais. Jalonné par des lutrins, il traverse les communes de Châbons, Blandin, Virieu, La Côte Saint-André et Balbins, et permet également de découvrir la vie que menait l'artiste dans cette partie du Dauphiné.

Bio express

Johan Barthold Jongkind (1819-1891)

3 juin 1819

Naissance à Lattrop en Hollande.

1837-1843

Formation à l'Académie des Beaux-Arts de La Haye.

1873

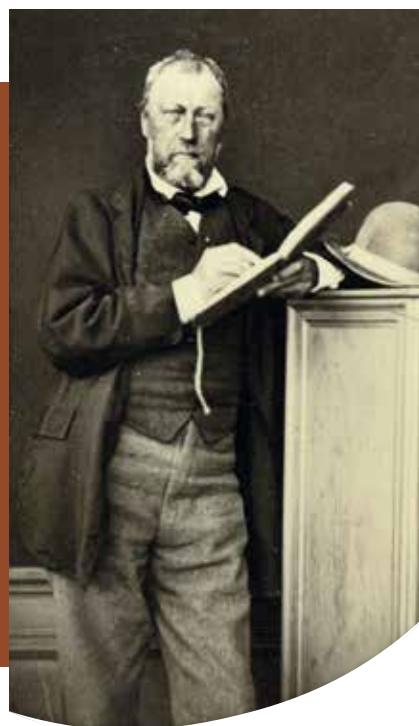
Premier séjour à Châbons après plusieurs allers-retours entre Paris et la Hollande.

1878

Installation à La Côte Saint-André où la Villa Beauséjour abrite son atelier.

1891

Décès. Son corps repose au cimetière de La Côte Saint-André.



Du côté de La Côte Saint-André

Depuis la place Berlioz, pénétrez dans les petites artères de la ville et découvrez un Jongkind « ami des bêtes » et proche des petites gens. Le circuit rejoint ensuite le GR65 et passe par l'église Saint-André et la Villa Beauséjour qui abritait son atelier. Ponctué par des vues admirables sur

la plaine de la Bièvre, l'itinéraire rejoint le cimetière et se termine devant la Chapelle de Balbins.

LONGUEUR :

5 km

DURÉE :

1 h 30

DÉPART :

Place Berlioz

(possibilité de se garer sur le parking)

L'association « Dans les pas de Jongkind en Dauphiné » vous propose des visites guidées du circuit. www.jongkind.fr

Plaquette du circuit disponible en Office du Tourisme et sur : www.tourisme-bievrevalloire.com



ACCOMPAGNER L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Conseil local de développement au service du Pays de Bièvre-Valloire, "BVES" s'engage aujourd'hui pour améliorer le quotidien des personnes handicapées.

Le rôle de BVES, pour Bièvre-Valloire Économique et Social, est d'associer les citoyens et acteurs socioprofessionnels du territoire dans les projets du Pays de Bièvre-Valloire. C'est dans ce cadre que ses membres avaient réalisé un fascicule en faveur de l'accompagnement des personnes porteuses de tout type de handicap. Il recensait les propositions de BVES, validées par les élus du Pays, pour une meilleure insertion des personnes handicapées dans tous les domaines de la vie quotidienne (emploi, déplacement, accès aux lieux publics, vie à domicile...). Pour évaluer la prise en compte de ces propositions, une enquête a été réalisée auprès des 70 communes du Pays de Bièvre-Valloire, 19 ont répondu. Elle démontre que les objectifs d'accessibilité imposés par la loi sont résolument engagés et que la promotion des dispositifs spécifiques tels que la Maison départementale de l'Autonomie est majoritairement réalisée. En revanche, elle note des marges de progrès pour

améliorer l'intégration de la personne handicapée dans les espaces communaux, scolaires, culturels, sportifs et associatifs. C'est pourquoi le Pays de Bièvre-Valloire devra s'impliquer davantage dans la promotion des propositions de BVES.

Rejoindre BVES

Présidé par Denis Villard, BVES réunit une quarantaine de membres représentatifs du territoire (citoyens engagés, syndicats, secteurs associatifs, touristiques et éducatifs...). Il siège dans les Commissions du Syndicat Mixte et réalise des études pour le Pays de Bièvre-Valloire.

Ouvert à tous, renseignez-vous !

04 74 54 19 45
m.labrot@bievre-valloire.fr



Ne pas négliger sa haie !

BVES s'implique aussi dans l'environnement : la parution toute récente de son "guide des haies" en est la preuve. Quelles essences choisir ? Comment réussir sa plantation ? Quand s'occuper de la taille ? Que faire de ses déchets verts ? Tous les bons conseils sont à retrouver dans ce guide, disponible dans toutes les pépinières et jardineries du territoire ou en téléchargement sur :

www.bievrevegetal.sitew.fr



UN ABRI FONCTIONNEL POUR SEMONS



Le lieu-dit Font Froide, à Semons, a accueilli fin 2015 un chalet en bois qui fait depuis le bonheur des randonneurs, vététistes et chasseurs. Idéal pour faire une petite halte, ce chalet est ouvert 24h/24 et permet de "casser la graine" ou de se reposer dans un endroit chaleureux. Quelques semaines ont suffi à l'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) pour monter ce nouvel abri dont la réalisation a reposé sur un partenariat entre Semons, le Pays de Bièvre-Valloire et le Département de l'Isère.

ÉCONOMISER L'ÉNERGIE, C'EST FACILE !

L'AGEDEN vous propose des conseils gratuits et personnalisés pour gérer au mieux votre consommation d'énergie et faire des économies. Comment isoler mon logement ? Quel est le mode de chauffage le plus adapté à mon habitat ?... Que vous ayez un projet de construction, de rénovation ou de changement de système de chauffage, les conseillers de l'AGEDEN sont à votre disposition pour vous aider à faire les bons choix. Dans l'attente des prochaines permanences le 3 février à Colombes, le 2 mars à Beaurepaire et le 6 avril à Viriville, rendez-vous sur le site internet de l'AGEDEN pour trouver de nombreuses informations pratiques.

AGEDEN
www.ageden.org
04 76 23 53 50



Parenthèses

Journal d'information du Syndicat mixte du Pays de Bièvre-Valloire n° 42

Directeur de publication
Christian NUCCI

Conception-crédit
Terra Publica

Tirage
33 650 exemplaires
sur papier Cyclus Offset 90 gr, 100 % recyclable

Photos
© Syndicat Mixte du Pays de Bièvre-Valloire,
© Potager Solidaire, © Tacot Bièvre-Valloire
Mobilité, © IBV, © La Ressourcerie Bièvre-Valloire, © Fotolia

Impression
Lamazière

RhôneAlpes
CONTRAT
DÉVELOPPEMENT DURABLE
PAYS BIEVRE-VALLOIRE